



**Composition du Conseil académique des associations éducatives  
Complémentaires de l'enseignement public**

Destinataires : Tous les établissements

Référence(s) : Code de l'éducation, version en vigueur au 11 décembre 2025, Partie réglementaire (Articles D111-1 à D977-2), Livre V : La vie scolaire (Articles L511-1 à L567-2), Titre V : Les activités périscolaires, sportives et culturelles, Chapitre 1<sup>er</sup> : Les activités périscolaires (Articles D551-1 à R555-13), Section 2 : Le conseil national et les conseils académiques des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (Articles D551-7-1 à D551-12)

Dossier suivi par : M. RUSTERHOLTZ - tel : 04 42 91 71 64 - mail : [svs@ac-aix-marseille.fr](mailto:svs@ac-aix-marseille.fr) - Mme BALLANDIER - Tel : 04 42 91 75 72 - [agrement-academique@ac-aix-marseille.fr](mailto:agrement-academique@ac-aix-marseille.fr)

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



## ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Service Vie Scolaire

Service Vie Scolaire  
Références : ER/LB n° 2025 - 169  
Affaire suivie par :  
Eric RUSTERHOLTZ  
Tél : 04 42 91 75 72 ou 71 64  
Mél : [ce.svs@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.svs@ac-aix-marseille.fr)

Aix-en-Provence, le 01 décembre 2025

### ***Arrêté portant composition du Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement Public***

#### **Le recteur de la Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités**

Vu le Code de l'Education, version en vigueur au 17 novembre 2025, Livre V : La vie scolaire, Titre V, Chapitre Premier ;

Vu la Section 2 : Le conseil national et les conseils académiques des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, (Articles D551-7 à D551-12) ;

Vu le Décret 2015-623 du 5 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du Ministère de l'éducation nationale ;

Vu la Circulaire n° 93-136 du 25 février 1993 (B.O du 11 mars 1993) ;

#### **Arrête :**

Article 1<sup>er</sup> : sont nommés membres du CAAECEP

#### **REPRESENTANT M. LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX- MARSEILLE :**

M. Éric RUSTERHOLTZ, Conseiller Technique Etablissements et Vie Scolaire,

#### **REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS AGREES :**

M. Denis BARROERO, trésorier adjoint du Centre d'enseignement aux méthodes d'éducation actives (CEMEA), titulaire

Mme Marie HEILLEMAN, déléguée territoriale Actions éducatives de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), titulaire

M. Johan MICHELOSI, animateur départemental de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE), titulaire,

Mme Fatma CHEMISI, présidente de AROEVEN-PACA, titulaire,

M. Sébastien PARLAGRECO, directeur chargé de développement de l'AROEVEN, suppléant

Mme Cathy BORIOS, présidente des Pupilles de l'enseignement public (PEP 13), titulaire,

Mme Corinne VIALLE, vice-présidente PEP 13, suppléante

**REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DES PERSONNELS DE DIRECTION,  
D'EDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT :**

Mme Véronique LE-GOFF, chargée de mission Non au harcèlement  
Mme Carine HERVELIN, chargée de mission Non au harcèlement  
Mme Anna-Maria BUCCIERI, psychologue Education nationale, Centre d'information et d'orientation de la Belle de Mai, Marseille  
Mme Salima OUANNAI, enseignante au Lycée Polyvalent René Char, Avignon

**REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DE PARENTS D'ELEVES :**

M. Christophe MERLINO, président de la Fédération des conseils des parents d'élèves (FCPE), titulaire  
Mme Leila BELGUEBLI, représentante de la Fédération des conseils des parents d'élèves (FCPE), suppléante  
Mme Caroline PONZO-GAWLIK, représentante de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP13), titulaire  
Mme Sophie DECLERCQ, représentante de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP13), suppléante  
Mme Séverine GIL, secrétaire du Mouvement départemental des parents d'élèves (MPE13)

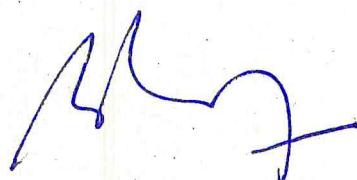
**REPRESENTANTS LE MINISTRE CHARGÉ DE L'EDUCATION NATIONALE :**

Mme Christine ROUX, responsable académique Non au Harcèlement, titulaire  
Mme Marie DELOUZE, déléguée académique à l'action culturelle, suppléante  
M. Jean STRAJNIC, chargé de mission diffusion de la culture scientifique, titulaire  
Mme Marie-Ange CARGNINO, infirmière, conseillère technique, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Vaucluse, titulaire  
Mme Carole TIBERGHIEN, infirmière, conseillère technique, Direction des services départementaux de l'Education nationale des Bouches du Rhône, suppléante

**REPRESENTANT DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :**

M. Thomas TABUS, responsable du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports 13

Article 2 : Monsieur Le Secrétaire Général de l'Académie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Benoit DELAUNAY